

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD**  
**CANTON D'AUDINCOURT**  
**COMMUNE DE SELONCOURT**  
**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DCM20221025-4</b>	<b><u>Séance du 25 octobre 2022 à 18h30</u></b>
	L'an <b>deux-mille-vingt-deux</b> du mois d'octobre le <b>vingt-cinq</b> le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
<b>NOTA</b>	Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit le Conseil Municipal, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 octobre 2022 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.
<b><u>Etaient présents ()</u></b>	
<b><u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u></b>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

**OBJET : MANDAT SPECIAL POUR LA PARTICIPATION DES ELUS AU 104 EME CONGRES DES MAIRES LES 22, 23 ET 24 NOVEMBRE 2022 A PARIS**

Le 104<sup>ème</sup> Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France se tiendra les 22, 23 et 24 novembre 2022, au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Cet événement est l'occasion de participer à des débats, de dialoguer et d'interpeler les pouvoirs publics sur les enjeux majeurs de la commune. Ce rendez-vous annuel permet également d'échanger avec les élus de régions différentes, de s'informer sur les perspectives, les innovations et les pratiques liées à la gestion communale.

Messieurs Daniel BUCHWALDER, Maire et Jean-Marc ROBERT, Adjoint, assisteront au Congrès. Ils pourront ainsi tout au long de ces 3 jours assister à divers ateliers et conférences organisés par l'AMF et également visiter le salon des collectivités locales Portes de Versailles.

Le montant des frais de déplacement et de séjour liés au Congrès, déplacement organisé par l'Association des Maires du Doubs (AMD), s'élève comme suit :

LIBELLE PRESTATIONS	M. BUCHWALDER	M. ROBERT
<b>FACTURATION ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE</b>		
Frais d'inscription	95 €	95 €
<b>FACTURATION ASSOCIATION DES MAIRES DU DOUBS</b>		
Déplacement TGV	96 €	96 €
Autocar dans Paris pour les trajets gare de Lyon/Porte de Versailles et pour les 2 soirées communes	55 €	55 €
Chambre 2 nuits avec petit déjeuner	238 €	238 €
Dîner mercredi 23 novembre	107 €	107 €
<b>TOTAL</b>	<b>591 €</b>	<b>591 €</b>

Compte tenu de ces éléments et en application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par**

- Confère le caractère de mandat spécial au déplacement au 104<sup>ème</sup> congrès des maires à Paris, du 22 au 24 novembre 2022, de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, et de M. Jean-Marc ROBERT, Adjoint,
- Décide de la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial dans les conditions fixées par la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 25 octobre 2022

**Le secrétaire de séance**

**Le maire**  
**Daniel BUCHWALDER**

PROJET